

## PLAN : formaliser son document unique

### Le saviez-vous ?

Conformément aux articles L4121-3 et R4121-1 du Code du Travail, l'employeur à l'obligation de transcrire et mettre à jour dans un document unique les résultats d'une évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail

### PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne en charge de la prévention dans une entité employant des salariés (chargé de prévention – sécurité ; membre de l'encadrement ; membre de CHSCT)

### THÉMATIQUES DE LA FORMATION

- + Les risques professionnels
- + Statistiques et processus d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- + Les textes réglementaires et les principes généraux de prévention
- + Les unités de travail
- + Les métiers dans l'établissement
- + Les exigences requises pour les métiers
- + Les exigences, accidents, nuisances d'une situation de travail
- + Les risques liés aux métiers
- + Proposition d'une fiche métier tenant compte des exigences et des risques
- + Les documents utiles à la prévention des risques professionnels
- + Les méthodes d'identification et d'évaluation des risques en vue de leur classement
- + Construire les grilles de risques
- + Proposition d'action de prévention

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- + Exposés
- + Travail de groupe
- + Etudes de cas

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- + Ordinateur et vidéo projecteur
- + Tableau papier et tableau blanc
- + Supports papiers pour les participants

### INTERVENANT

Formateur consultant en santé et sécurité au travail

### DURÉE

1 à 2 jours (en fonction des connaissances et des besoins)

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation intra : Groupe de 4 personnes à 12 personnes maximum

### ÉVALUATION & VALIDATION

La Croix-Rouge française délivre une attestation de participation

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- + D'identifier les dangers, d'évaluer les risques professionnels des différents secteurs d'activité de l'établissement
- + D'appréhender les principaux risques de l'entreprise, les évaluer, les analyser pour mieux agir
- + De mettre en œuvre un plan de prévention afin de passer de la « contrainte » du Code du travail à une opportunité d'amélioration par la réduction des risques
- + D'analyser les accidents et incidents
- + D'être force de proposition d'amélioration

### Renseignements et inscriptions

[crfp.aura@croix-rouge.fr](mailto:crfp.aura@croix-rouge.fr)

☎ 04 77 59 39 72

## PROGRAMME DE FORMATION : 7 HEURES ou 14 HEURES

### ACCUEIL ET PRÉSENTATION

#### PARTIE 1 : RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

- + Points fondamentaux
- + Statistiques et processus d'accidents du travail et des maladies professionnelles
- + Les textes réglementaires et les principes généraux de prévention
- + Enjeux et conséquences pour les organisations

#### PARTIE 2 : IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES

- + Le rappel des mesures générales de prévention et d'organisation.
- + Les obligations spécifiques et les sanctions prévues.
- + L'identification des risques : outils et méthodes
- + L'évaluation des risques : les exigences, accidents, nuisances d'une situation de travail

#### PARTIE 3 : LE DOCUMENT UNIQUE

- + L'obligation de transcrire et mettre à jour dans « un document unique » les résultats de l'évaluation des risques
- + Les documents utiles à la prévention des risques professionnels
- + Les méthodes d'identification et d'évaluation des risques en vue de leur classement
- + Construire les grilles de risques
- + Le document unique : son objectif, sa présentation, son contenu.
- + Les conséquences pénales en cas d'absence ou de non mise à jour du document unique.

#### PARTIE 4 : LE PLAN DE PRÉVENTION

- + Définition et planification du plan
- + Mise en place du plan de prévention et des actions à mener
- + Proposition d'actions de prévention

### EVALUATION DE FIN DE FORMATION

#### FORMATION COMPLÉMENTAIRE

- + Inscrire le risque psychosocial dans le document unique